



CIE DE CHEMINS DE FER
DEPARTEMENTAUX

RAPPORT ANNUEL

2023



COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2024

L'exercice 2023 a été marqué par une croissance significative et rentable de nos activités. Nos résultats ont progressé dans chacun des pôles, particulièrement soutenus par nos activités dans les logiciels supply chain et les techniques industrielles. La division ferroviaire, bien qu'en amélioration, est restée déficitaire.

L'exercice 2024 a démarré avec un carnet de commandes soutenu qui nous impose une série de challenges organisationnels. Ceci nous a notamment conduit à accélérer notre plan stratégique dans notre pôle logiciel « supply chain » en créant une nouvelle structure afin de clarifier et libérer notre potentiel de développement.

LE POLE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Le pôle des techniques industrielles s'est montré dynamique dans l'ensemble de ses métiers.

L'activité d'Asco a été soutenue par la demande pour les capteurs de pression ainsi que par des commandes importantes dans l'activité de mesure de la qualité de l'air des parkings. La fourniture de machines de mesure pour les centrales nucléaires a aussi contribué au dynamisme de l'activité.

Les ventes de pinces pour la sidérurgie sont restées bien orientées chez Segrif-Eppe, en dépit de difficultés rencontrées dans les délais d'approvisionnement qui nous ont contraints à reporter certaines commandes sur 2024. Par ailleurs, les livraisons de nos stations de pesage se sont poursuivies malgré quelques signes de ralentissement dans un contexte économique plus tendu chez certains de nos clients.

Les effets en termes de simplification de gestion attendus de la fusion des entités Eppe et Segrif, réalisée courant 2022, se sont concrétisés en année pleine sur 2023. Nous comptons poursuivre cette démarche d'intégration du pôle en rapprochant encore davantage les structures Asco et Eppe-Segrif.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
ASCO	2 068 277	1 967 445	2 263 134	226 282	144 971	284 565
EPPE	1 328 284	2 624 130	2 956 081	58 111	334 337	251 600
SEGRIF (1)	358 059			40 713		
ROUXEL	722 111	835 628	905 184	71 492	277 725	230 222
TOTAL	4 476 732	5 427 203	6 124 399	396 599	758 686	766 387

(1) L'entité Segrif a absorbé l'entité Eppe au terme d'une fusion absorption réalisée en 2022. Le résultat 2022 de Segrif-Eppe intègre une reprise de provision d'un montant de 185 K€

Les résultats sont corrigés des dividendes intragroupes



L'activité chez Rouxel est demeurée très dynamique tant sur l'équipement de nouveaux sites qu'auprès des clients existants. Par ailleurs un important contrat, remporté début 2024, est venu renforcer notre visibilité pour les années à venir.

LE POLE LOGICIEL « SUPPLY CHAIN EXECUTION »

En 2023, le pôle logiciel « SCE » a su livrer des projets complexes avec notamment le démarrage de sites logistiques majeurs pour le compte de Saint Gobain, Leclerc ou encore La Provençale. Le déploiement du nouveau site international « influx.eu », vitrine du pôle, témoigne de notre ambition de gagner davantage en visibilité pour accompagner ce type de grands comptes.

Influx a connu une croissance significative de son activité, portée par la livraison d'importants projets, à la fois dans le domaine des entrepôts mécanisés (WCS) que non mécanisés (WMS). Dans un contexte de forte augmentation du carnet de commandes de ces deux activités, nous avons décidé de créer une nouvelle entité au sein du pôle baptisé « Influx Opsoma » afin de porter les projets d'entrepôts mécanisés « WCS » et générer de nouvelles applications connexes. La société Influx conserve l'ensemble du portefeuille clients existants et se focalise sur la proposition de projets « WMS » ainsi que « TMS » (logiciel de gestion transports). En séparant ces activités, qui répondent à des logiques d'organisation commerciales et projets différentes, nous pensons pouvoir libérer davantage notre potentiel de développement.

Cette nouvelle organisation est pleinement effective sur 2024, exercice pour lequel nous anticipons à nouveau une croissance substantielle de ces activités.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
INFLUX (1)	6 480 134	6 718 144	7 618 218	552 125	674 101	756 505
INGRIF (2)	1 019 917	1 018 020	1 008 078	471 760	231 020	210 252
MICROTRANS (1)	661 594	592 648	603 737	95 250	56 286	81 061
PENTA (1)	794 898	913 430	940 810	159 042	228 749	226 409
TOTAL	8 956 543	9 242 242	10 170 843	1 278 176	1 190 156	1 274 227
Quote-part groupe CFD				1 089 109	1 138 363	1 216 772
(1) La participation de CFD dans ces sociétés a évolué de 76,5% à 94,6% en 2022						
(2) Les résultats d'Ingrif tiennent compte d'une plus-value de cession immobilière de 281K€ en 2021						
Les résultats sont corrigés des dividendes intragroupes						

Microtrans a remporté courant 2023 deux projets basés sur la nouvelle plateforme technologique commune. Ces projets, dont la mise en œuvre doit intervenir en 2024, entérinent davantage l'intégration de Microtrans dans l'écosystème du pôle.

L'activité de la société Ingrif est restée soutenue, principalement lié à des demandes sur la base existante de clients au Benelux et en Allemagne. Si la société Penta a également connu une activité résiliente, nous restons vigilants quant au ralentissement économique de certaines grandes maisons d'édition susceptibles de décaler certains projets en cours de discussion ou de réalisation.

LE POLE FERROVIAIRE

Le déficit de la société Petroutilaj-3DRD s'est réduit par rapport à l'année précédente. Il est néanmoins le reflet de deux situations contrastées :

- Une activité de réparation toujours déficitaire et qui nécessite une réorganisation en profondeur de l'usine pour franchir des caps de productivité dans une activité à faible marge.
- La réalisation de projets à plus forte valeur ajoutée et démontrant notre capacité d'innovation dont notamment la livraison de châssis de funiculaire ou de nos premières locomotives sur batterie, zéro émission polluante.

Nous poursuivons le plan amorcé l'an passé visant à transformer l'usine afin de la rendre financièrement autonome sur la base de son marché intérieur. Malgré une demande locale relativement soutenue, nous pensons que l'exercice 2024 sera encore déficitaire compte tenu d'un niveau de productivité encore insuffisant.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
PETROUTILAJ - 3DRD	930 244	979 902	1 527 778	-234 864	-319 983	-160 507
RTI	27 099	1	5 330	16 075	-20 163	2 454
COMBRAIL (1)	165 396	0	0	3 011	0	0
TOTAL	1 122 739	979 903	1 533 108	-215 778	-340 146	-158 053
Quote-part groupe CFD				-217 265	-340 146	-158 053

(1) Quote-part groupe CFD de 51% jusqu'en 2021. Notre participation dans Combrail a été cédée en 2022.

IMMOBILIER

La compagnie a cédé la galerie marchande qu'elle possédait à La Chataigneraie, conformément à la promesse de vente signée en décembre 2022. Ce bâtiment, dont la rentabilité était insuffisante depuis plusieurs années, a été vendu pour la somme de 730 000 euros. Cette cession a eu un impact positif de 598 190 euros sur les comptes 2023.

Retraité de la cession de cet actif, nos loyers et charges perçus sont en progression dans l'ensemble de nos biens. De nouveau, nous avons poursuivi en 2023 la démarche d'amélioration de la qualité de nos actifs afin d'en maximiser les taux d'occupation ; cette stratégie de long cours se poursuivra en 2024.

LOYERS ET CHARGES PERÇUS En euros	2019	2020	2021	2022	2023
par la Compagnie	419 707	396 900	428 930	455 406	492 538
par la SC Immobilière CFD	268 937	295 933	400 254	410 937	337 209
TOTAL	688 644	692 833	829 184	866 343	829 747



SITUATION FINANCIERE DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Le résultat de la Compagnie s'élève à **973 315** euros en 2023, il était de **437 812** euros l'année précédente.

La situation financière des cinq dernières années a évolué comme suit :

En euros	2019	2020	2021	2022	2023
Capitaux propres	21 226 540	20 255 533	20 478 396	20 366 208	20 652 023
Recours bancaires	1 599 477	1 435 548	1 268 848	1 229 329	1 121 065
Trésorerie disponible	8 859 749	8 504 826	8 506 268	8 824 696	11 908 990

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans un tableau en annexe l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

CREANCES CLIENTS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total (1 jour et +)
Nombre de factures	0	17	0	0	1	18
Montants total TTC	0	172 241	0	0	27 053	199 254
Pourcentage des ventes	0%	8.22%	0%	0%	1.29%	9.51%
DETTES FOURNISSEURS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de factures	0	8	2	1	0	11
Montants total TTC	0	101 215	1 093	9 360	0	112 336
Pourcentage des achats	0%	36.5%	0,40%	3.4%	0,0%	40.30%

DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'augmentation globale des résultats, nous vous proposons la distribution d'un dividende de 30 euros par action. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40%, représenterait une distribution globale de 825 000 euros suivant l'affectation ci-après :

LIBELLE	REPORT A NOUVEAU
Solde	14 382 300,29
Résultat de l'exercice	973 314,75
Distribution de dividendes	825 000,00
Nouveau solde	14 530 615,04

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 25 juin 2024.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2022	25,00	687 500
2021	20,00	550 000
2020	15,00	412 500

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2023, il s'est réuni les 23 mars, 25 mai, 12 octobre et 7 décembre. Le taux de participation au Conseil d'Administration a été de 96%.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

2 – MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

NOM	SOCIETE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	MOTATORIOUS	Président
	MAISON EN VOGUE	Président
	R CHANNEL	Gérant administratif
	INGRIF	Administrateur (1)
	EPPE SEGRIF	Administrateur (1)
	RTI	Administrateur (1)
	MICROTRANS	Administrateur
	PENTA	Administrateur (1)
	IMMOBILIERE CFD	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
<i>(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux</i>		
M. François de Coincy	ARCHIMEDIA	Gérant
	MICROTRANS	Administrateur
M. Philippe Gausset	TOURISME PARTICIPATIONS	Président et Directeur Général
	HUTTOPIA	Administrateur
	SCI PHIA	Co-Gérant
	IDF PARTNERS	Président
Mme Olivia de Demandolx	SQUARE MARKETING	Présidente
M. Alexis Roux de Bézieux	HOBOKEN	Gérant majoritaire non salarié
	COASTAL SANDBURST	Gérant majoritaire non salarié
	EPICIERS DE FRANCE	Président

3 – CONVENTIONS

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

4 – AUGMENTATION DE CAPITAL - DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

PROJET DE RÉSOLUTIONS**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2024****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2023 proposée par le Conseil d'Administration.

Elle fixe en conséquence le dividende à 30 € par action éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 825 000 €.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2022	25,00	687 500
2021	20,00	550 000
2020	15,00	412 500

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par le Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les Conventions qui y sont visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le remplacement de l'ancienne rédaction de l'article 10 des statuts par le texte suivant :

ARTICLE 10 : ADMINISTRATION

La société est administrée par un Conseil d'administration comprenant trois Administrateurs au moins et douze au plus. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour six ans et rééligibles. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le tiers des administrateurs. Lorsque cet événement survient, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Précédemment la rédaction était identique hormis :

« ... Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 75 ans ne doit pas excéder le tiers des administrateurs. ... ».



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Marie Solange de Luppé, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Philippe Gausset, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

BILAN

ACTIF (en Euros)	VALEUR AU 31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	81 614	81 033	580	11 842
Terrains	1 711 500		1 711 500	1 711 500
Constructions	5 092 810	2 028 033	3 064 777	3 213 069
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	67 699	62 150	5 549	5 738
Immobilisations corporelles en cours				
Participations	13 356 127	1 490 322	11 685 805	11 865 805
Prêts	1 006 386	540 998	465 388	625 817
Autres immobilisations financières	2 240		2 240	2 240
TOTAL 1	21 318 375	4 202 537	17 115 838	17 436 011
Stocks et en cours				400 064
Avances, acomptes versés sur commandes	700		700	
Clients et comptes rattachés	594 885		594 885	593 820
Autres créances	1 725 357	216 035	1 509 322	1 440 943
Valeurs mobilières de placement	11 566 431	86 362	11 480 070	7 995 510
Disponibilités	428 920		428 920	829 187
Charges constatées d'avance	30 483		30 483	24 903
TOTAL 2	14 346 777	302 397	14 044 380	11 284 426
TOTAL DE L'ACTIF	35 665 152	4 504 934	31 160 218	28 720 437

PASSIF (en Euros)	31/12/2023 avant répartition	31/12/2022 avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	14 382 300	14 631 988
Résultat de l'exercice	973 315	437 812
Provisions réglementées		
TOTAL 1	20 652 023	20 366 208
PROVISIONS POUR CHARGES 2	97 000	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 121 065	1 229 329
Emprunts et dettes financières diverses	8 497 540	6 501 865
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 313	124 380
Dettes fiscales et sociales	638 427	452 790
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 850	45 864
Produits constatés d'avance		
TOTAL 3	10 411 195	8 354 229
TOTAL DU PASSIF	31 160 218	28 720 437



COMPTE DE RESULTAT

(En €uros)	2023	2022
Chiffre d'affaires	1 752 168	885 285
Production stockée	-400 064	400 064
Subventions d'exploitation	52 000	78 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges et autre produits	27	9 993
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 404 131	1 373 342
Achats de matière et autres approvisionnements	-101 863	-286 680
Autres achats et charges externes	-674 538	-480 516
Impôts, taxes et versements assimilés	-96 587	-89 893
Salaires et traitements	-772 031	-631 738
Charges sociales	-328 316	-269 008
Dotation aux amortissements	-162 450	-169 197
Autres charges	-35 533	-35 033
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-2 171 319	-1 962 066
RESULTAT D'EXPLOITATION	-767 188	-588 724
Produits financiers et assimilés	2 167 474	1 984 995
Charges financières et assimilées	-361 014	-1 033 888
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 039 272	362 383
Produits exceptionnels	21 369	987 703
Charges exceptionnelles	-97 000	-1 029 173
Impôts sur les bénéfices	9 674	116 899
RESULTAT NET	973 315	437 812

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-la Défense, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.⁸⁶

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Bail commercial avec la société Maison en Vogue

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m²) et de bureaux (300 m²) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2014. Ce bail commercial est arrivé à son terme en août 2023. Dans le cadre de la poursuite du bail, il a été convenu que le loyer de base qui était accordé jusqu'à présent, de 90 000 € hors taxes hors charges, soit maintenu.

Le loyer a été révisé au 1er septembre 2023 sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4ème trimestre par rapport à celui du 4ème trimestre de l'année précédente, soit une hausse de 8,8%.



Le montant du loyer comptabilisé en produit, au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 92 640 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée : Monsieur Vivien de Coincy, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

2. Convention de garantie financière avec la société INFFLUX

A la demande de sa sous-filiale, la société INFFLUX, la société CFD s'est portée caution pour garantir la bonne fin d'un marché. La caution accordée par la société CFD est plafonnée à un montant maximum de 1 million d'euros. Cette caution est rémunérée par la société INFFLUX à raison de 2% par an.

Le produit financier généré par cette caution et comptabilisé à ce titre, s'est élevé à 20 000 € sur l'exercice 2023. La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 22 octobre 2015.

3. Contrat de co-working avec la société Maison en Vogue

Les sociétés CFD et Maison en Vogue ont signé le 13 septembre 2018 un contrat de prestation de services par laquelle la société CFD met à disposition de Maison en Vogue un espace de travail de bureau et partage certains coûts nécessaires au bon fonctionnement des sociétés CFD et Maison en Vogue dans les bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles 75008 Paris. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018 et sera ensuite reconduit tacitement pour des durées successives égales. Le prix qui est de 400 euros au m² charges incluses sera réévalué tous les ans en fonction de l'évolution générale du prix de location des bureaux à Paris pour la partie location pure et en fonction des charges réelles pour les charges. Le contrat cessera de plein droit au plus tard un an après que Monsieur Vivien de Coincy ne sera plus Président de votre société ou Président de la société Maison en Vogue ou actionnaire majoritaire de la société Maison en Vogue.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à 32 000 € hors taxes.

Monsieur Vivien de Coincy, Président de la société CFD, est Président de la société Maison en Vogue.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2018.

A Paris-la Défense, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EXERCICE 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 153 049	745 299	919 266	885 285	1 752 168
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions (2)	1 170 426	559 548	824 689	579 443	1 355 320
- Impôts sur les bénéfices	- 43 126	- 90 949	- 97 093	- 116 899	- 9 674
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	721 673	- 558 506	637 649	437 812	973 315
- Résultat distribué (1)	412 500	412 500	550 000	687 500	825 000
III- RESULTATS PAR ACTION					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	44.13	20.35	33.52	25.32	49.64
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	26.24	- 20.31	23.19	15.92	35.39
- Dividende attribué à chaque action (1)	15	15	20	25	30
IV- NOMBRE DE SALARIES (EFFECTIF MOYEN)					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	465 935	433 062	581 026	631 738	772 031
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	211 699	199 486	267 338	269 008	328 316

(1) Pour 2023 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 mai 2024 (2) Les reprises de provisions neutralisées par des charges équivalentes sont retraitées

TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2023

SOCIETES Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 677 502	100,00	2 300 000	2 300 000	-	-	1 008 078	210 252	200 000
EPPE SEGRIF (Belgique)	62 000	1 445 511	100,00	1 450 000	1 450 000	-	-	2 956 081	251 600	200 000
Petrouitlaj-3DRD (Roumanie)	1 194 709	-1 314 225	99,97	1 226 780	-	1 218 757	-	1 527 779	-160 507	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	742 797	99,90	15 230	15 230	1 252 500	-	342 540	742 797	-
Rail et Traction International (Belgique)	200 000	-50 818	100,00	410 270	146 728	-	-	5 330	2 454	-
Rouxel Informatique	57 252	670 756	100,00	917 640	917 640	-	-	905 184	230 222	200 000
Asco Instruments	115 500	1 155 796	100,00	2 547 778	2 547 778	-	-	2 263 134	284 565	150 000
PENTA	447 680	1 691 698	94,60	4 488 429	4 488 429	-	-	940 810	426 409	291 126

(1) Le résultat au 31/12/2023 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Evolution des participations :

TITRES DE PARTICIPATIONS	31/12/2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2023
PETROUTILAJ-3DRD	1 226 780			1 226 780
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000			2 300 000
EPPE SEGRIF	1 450 000			1 450 000
Rail & Traction International	410 270			410 270
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	4 488 429			4 488 429
Total des titres de participations	13 356 127			13 356 127

Les titres Petroutilaj 3DRD sont provisionnés à 100% et les titres de Rail & Traction International à hauteur de 263 542€.

2 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31/12/2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2023
Comptes à terme	6 400 490	10 274 850	6 800 490	9 874 850
Actions	1 691 581			1 691 581
Total	8 092 071	10 274 850	6 800 490	11 566 431

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/2023 s'élève à 11 566 431 €.

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 12 463 889 €.

3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR	31/12/2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2023
Charges d'exploitation	0	97 000		97 000
Charges financières	0			0
Total	0	97 000		97 000

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

- Montant des capitaux propres à l'ouverture	20 366 208 €
- Résultat de l'exercice 2023	973 315 €
- Montant des dividendes distribués en 2023	- 687 500 €
- Montant des capitaux propres à la clôture	20 652 023 €

PRODUITS A RECEVOIR	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	3 664
Clients factures à établir	395 676
Autres créances	
Débiteurs divers	
Autres produits à recevoir	
Disponibilités	165 571
TOTAL GENERAL	564 911

CHARGES A PAYER	Montant à la fin de l'exercice
Emprunts dettes :	
- Intérêts courus sur emprunts	
- Intérêts sur dettes financières diverses	180 479
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	
- Factures fournisseurs non parvenues	22 761
Dettes fiscales :	
- Taxes sur rémunérations à payer	10 500
Dettes sociales :	
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	404 591
- Dettes sur participation des salariés	
Autres Dettes :	
- Charges à payer	
- Avoirs à établir	19 800
Jetons de présence	
TOTAL GENERAL	638 131

PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions pour risques et charges		97 000		97 000
Provisions pour dépréciation :				
- s/ immobilisations (titres de participation)	1 490 322			1 490 322
- s/ comptes clients				
- s/ autres provisions pour dépréciations	711 166	160 429	28 200	843 395
TOTAL GENERAL	2 201 488	257 429	28 200	2 430 717
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières		160 429	28 200	
- exceptionnelles		97 000		

MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2023 (caution et hypothèque)	2 500 000
MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2023 (garantie locative)	20 000

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cession, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	81 614			81 614
Terrains	1 711 500			1 711 500
Constructions	4 179 210			4 179 210
Agencements et aménagements	913 600			913 600
Matériel de bureau, informatique, mobilier	64 992	2 706		67 699
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Autres participations financières	13 356 128			13 356 128
Prêts et autres immobilisations financières	1 008 626	100 000	100 000	1 008 626
TOTAL	21 315 669	102 706	100 000	21 318 375

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Diminution, reprise	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	69 771	11 262		81 033
Constructions	1 295 652	97 017		1 392 668
Agencements et aménagements	584 089	51 275		635 364
Matériel de bureau, informatique, mobilier	59 255	2 895		62 150
TOTAL	2 008 766	162 449		2 171 215

EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
TOTAL DE L'ENTREPRISE	5	5	2	1	7	6

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2021	2022	2023
Matériel et prestations ferroviaires	0	0	947 550
Location de locaux commerciaux	428 930	455 406	492 538
Prestations aux sociétés du groupe	490 335	429 879	312 080
TOTAL	919 266	885 285	1 752 168

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|--------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • Installations techniques | 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 10 ans |

c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation.

d) Stocks et en-cours

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Disponibilités

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

g) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

i) Note de présentation

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 est de 31 160 218 €. Il était de 28 720 437 € au 31/12/2022.

Le compte de résultat de l'exercice, fait ressortir un bénéfice de 973 315 € contre un bénéfice de 437 812 € en 2022.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux fournis font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIONNARIAT**Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital**

CAPITAL SOCIAL AU 28 MARS 2024	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Mme Guyonne de Coincy	7 083	25,76
SARL Archimédia	3 936	14,31
Mme Marie-Solange de Luppé	2 961	10,77
Indivision Aymé	2 939	10,69
Mme Huguette Dechambre	2 939	10,69
M. François de Coincy	2 089	7,60
M. Hubert Jeannin Naltet	1 976	7,19
Divers (environ 114)	3 577	12,64
TOTAL	27 500	100,00

Actions détenues par les salariés au 31 décembre 2023 : 0

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Président
M. François de Coincy	55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Mme Marie-Solange de Luppé	496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	10 rue Michelet 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
M. Philippe Gausset	45 avenue Foch 69006 Lyon	Administrateur
M. Alexis Roux de Bézieux	109 rue du Bac 75007 Paris	Administrateur

DIRECTEUR GENERAL

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	ADRESSE	
Deloitte et Associés	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1 Jetons de présence

Pour l'année 2023, un montant de 35 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

2 Rémunération exceptionnelle

Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2023, aucune somme n'a été allouée.

3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 22 000 euros hors taxes pour l'exercice 2023.



ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2023







CIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

- 29 boulevard de Courcelles, 75008 Paris
- +33 (0)1 84 20 88 30
- www.cfd.fr